

Accueil > À propos de Santé Canada > Avis et mises en garde

## À propos de Santé Canada

### Santé Canada avise les Canadiens que l'isolant de vermiculite peut contenir de l'amiante et peut être nocif

#### Avis

2004-14

Le 3 avril 2004

Pour diffusion immédiate

**OTTAWA** - Santé Canada avise les Canadiens que l'isolant de vermiculite peut contenir de l'amiante. Il peut donc être nocif si on le remue durant des travaux d'entretien, de rénovation ou de démolition. Toutefois, rien n'indique qu'il soit nocif s'il reste scellé derrière des panneaux muraux ou de parqueterie, dans l'entretoit ou gardé à l'écart de l'environnement intérieur.

La meilleure façon d'atténuer le risque d'exposition à l'amiante est d'éviter de remuer l'isolant. S'il est scellé et ne peut s'infiltrer dans l'air ou le milieu ambiant, le risque est minime. Si vous croyez avoir été exposé à l'amiante et que cela vous inquiète, consultez votre médecin ou un professionnel de la santé.

La vermiculite provenant de la mine de Libby au Montana (É.-U.) depuis les années 1920 jusqu'en 1990 peut contenir de l'amiante. Cette mine approvisionnait la plupart des marchés mondiaux, notamment sous l'appellation Zonolite. Cet isolant est peu utilisé depuis le milieu des années 1980 et ne se vend plus au Canada depuis une dizaine d'années. L'isolant de vermiculite produit avant 1990 ne contient pas forcément de l'amiante. Cependant, pour éviter tout danger et jusqu'à preuve du contraire, il est raisonnable de supposer que l'isolant de vermiculite fabriqué avant 1990 peut contenir de l'amiante.

L'amiante compromet la santé seulement lorsque ses fibres s'infiltrent dans l'air qu'on respire. Respirer des fibres d'amiante peut causer l'amiantose (tissu cicatriciel qui se forme dans les poumons et gêne la respiration), le mésothéliome (forme rare de cancer de la plèvre ou de la cavité abdominale) et le cancer du poumon. Les maladies de l'amiante résultent généralement d'une exposition fréquente et prolongée qui peut s'étendre sur plusieurs décennies.

Selon les données actuelles, rien n'indique que la vermiculite qui se vend à des fins horticoles (rempotage) soit nocive lorsqu'on l'utilise conformément aux directives.

Pour vous renseigner sur l'isolant de vermiculite, consultez le [site de Santé Canada](#) ou composez le 1-800-443-0395.

-30-

---

#### Renseignement aux médias :

Relations avec les médias

Santé Canada

(613) 957-2983

#### Renseignements au public :

1-800 443-0395

---

Date de modification : 2004-03-

04

